



DÉCLARATION PRÉALABLE

CTS du 12 novembre 2015

Monsieur le Président,

1] Notre organisation syndicale est vigilante sur les conséquences de la réforme territoriale sur l'organisation et le fonctionnement des services académiques :

- La lisibilité des choix politiques d'organisation : les personnels doivent rapidement savoir ce pourquoi ils sont conduits au changement au service des usagers de l'Ecole, notamment s'il leur faut s'engager dans des structures inter-académiques voire interrégionales.
- La conduite du changement : les personnels administratifs s'interrogent sur leur devenir.
- Le dialogue social : à l'UNSA, nous demandons la concertation préalable du CTS en amont des CTA, qui ne saurait se limiter à une simple information.

2] En ce qui concerne le nouveau régime indemnitaire, nous souhaitons obtenir des précisions sur la bascule entre la PFR et le RIFSEEP, notamment en ce qui concerne la part R à 3,5 qui sera attribuée à 25% des agents.

Nous ne souhaitons pas qu'elle soit pérennisée pendant 3 ans dans le RIFSEEP mis en œuvre dès janvier 2016 pour ne pas faire de différence avec les 75% des agents ayant une part R égale à 2,5.

3] L'UNSA se félicite du renouvellement du recensement des besoins en formations des personnels administratifs et demande des précisions quant au contenu de l'item « développement personnel »

Merci de votre attention.

Les représentants du CTS
A et I UNSA Reims